Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

A.A.T.L. – D.U. Monsieur Albert GOFFART Directeur C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B-1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf: 09/pfd/162827

N/Réf: AVL/KD/XL-2.39/s.370

Annexe: 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet: IXELLES. Place Sainte-Croix - Anciennement I.N.R.

Placement de trois enseignes lumineuses derrière les baies vitrées de la façade.

<u>Avis conforme</u> (*Dossier traité par Mme V. Henry – D.U.*)

En réponse à votre lettre du 2 mai 2005, en référence, reçue le 6 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 mai 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sur le nouveau projet d'enseignes.

En effet, en sa séance du 1^{er} décembre 2004, la CRMS avait émis un avis conforme défavorable portant sur la demande d'installation d'une enseigne lumineuse sur l'auvent surplombant l'entrée du bâtiment Flagey, côté place Sainte-Croix. La C.R.M.S. désapprouvait l'effet de « porte-à-faux » résultant de la localisation de l'enseigne à la lisière de l'auvent ainsi que l'encombrement visuel qu'elle risquait de générer.

La nouvelle proposition prévoit la localisation de trois enseignes à l'intérieur de l'édifice, derrière les baies vitrées de la façade et sur la partie verticale du balcon du 2^{ème} étage. Ce projet, visuellement moins préjudiciable pour ce bâtiment exceptionnel, rencontre les recommandations de la CRMS.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO Secrétaire J. DEGRYSE Président

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (M. St. Duquesne)